

Mercredi 9 février 2022

Réf. : 07.22 - PRESSE

## Du 7 au 20 février 2022, la Ville d'Alès lance une campagne de communication pour lutter contre les déjections canines

Que l'on soit propriétaire de chien ou pas, marcher dans une déjection canine est rarement perçu comme une expérience positive ... même lorsque ce bonheur est au bout du pied gauche.

Le Maire d'Alès a donc décidé d'agir pour limiter au maximum cette nuisance du quotidien pour tous les piétons de la cité.

Du 7 au 20 février 2022, la Ville d'Alès lance donc une importante campagne de communication dans le but de lutter contre les déjections canines et c'est la Brigade Environnement qui sera chargée de cette opération.

**Une phase de prévention se tiendra du 07 au 13 février**, avec les actions suivantes :

- rappel aux propriétaires canins de l'existence de 50 points de distribution sur la ville mettant à disposition des sacs à crottes ainsi que 5 points de distribution de pinces à crottes (clinique vétérinaire du quartier des Arènes, Mairie Prim', Atome, Hôtel de Ville, association SAJE faubourg du Soleil),
- sensibilisation des propriétaires de chiens sur l'importance de ramasser les déjections de leur animal avec des tournées en cœur de ville et aux abords des écoles dès 8h quotidiennement,
- mise en place de 20 panneaux d'information dans les espaces verts de la commune et plus particulièrement dans les zones ciblées en collaboration avec les agents d'entretien de la ville.

**Du 14 au 20 février, une deuxième phase** plus répressive se tiendra avec la verbalisation systématique par les agents de la police municipale d'Alès des incivilités relatives aux déjections canines.

Pour rappel, un arrêté a été pris sur la ville incluant l'obligation de détenir un sac pour ramasser les déjections passible d'une amende de 38 euros en plus de l'amende pour non ramassage de 135 euros.

---

**Vous souhaitez plus d'informations ?**  
**tél : 06 12 83 01 74 - [romain.capelle@alesaglo.fr](mailto:romain.capelle@alesaglo.fr)**